

- Vu le décret n°2016-128 du 17 mars 2016 portant statuts particuliers des Corps des personnels de l'Administration des Douanes et Droits Indirects ;
- Vu le décret n°2016-129 du 17 mars 2016 portant règlement de service de l'Administration des Douanes ;
- Vu le décret n°2017-211 du 10 avril 2017 portant nomination du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects ;
- Vu l'arrêté n°197/MEFPD/DC/SGM/DGDDI du 23 janvier 2015 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects ;
- Considérant les nécessités de service ;

Sur proposition du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects,

**ARRETE**

**Article 1:** Les Fonctionnaires des Douanes dont les noms suivent, sont nommés Directeurs Techniques Centraux. Il s'agit de :

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Provenance	Destination	Obs.
01	AKINOTCHO DOSSA Eloïse	Receveur Kraké	RND	
02	IDRISSOU Issa	Rec Aéroport	DLRI	

**Ampliations :**

JORB : 3  
 PR : 1  
 SGG : 1  
 MEF : 4  
 AUTRES MINISTERES : 20  
 DGDDI : 1  
 DGB : 10  
 CF : 1  
 JORB : 1  
 CHRONO : 1



Cotonou, le 24 MAI 2019

Romuald WADAGNI

